

*Voyage du Sieur*

La traicte ainsi faicte & parachuée, & les sauvages parris & congediez, nous nous retirâmes, & partismes des troisiuïeres le 14. Juillet audict an, & le lendemain arrivâmes à Quebec, lieu de nostre habitation, où les barques furent deschargées des marchandises qui avoient esté de ladite traicte, & mises dedans le magasin des Marchands qu'ils ont audit lieu.

Ce faict, le sieur du Pont s'en retourna à Tadoussac, avec les barques, afin de les faire charger & porter en ladite habitation les viures, & choses nécessaires pour la nourriture & entretie-